FICHE DE POSTE N°09 bis - TPCAU (100%) MCFA

Intitulé du poste : *Maître de Conférence Associé des ENSA* ***Groupe de disciplines :*** TPCAU ***Disciplines :*** TPCAU	**Catégorie statutaire :** A **Corps :** Maître de Conférence Associé des ENSA (MCFA) **Temps:** Plein temps (320h) – 1 an
Domaine(s) Fonctionnel(s) : ***Enseignement supérieur***	
Emploi(s) Type : ***Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03B***	

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette
Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : TPCAU (Théorie et Pratique de la Conception Architecturale Urbaine)
Discipline : TPCAU (Théorie et Pratique de la Conception Architecturale Urbaine)

Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème, 3ème cycles ou autre diplôme …), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

Dans le cycle « Licence » conduisant au diplôme d'études en Architecture : 197 h/an environ :

- Semestre 1 : Initiation au projet d'architecture (105h /an environ)
- Semestre 1 : Pédagogie transversale (voyage de la promotion) : (28h/an)
- Semestre 1 : Semaine inaugurale (8 h/an)
- Semestre 6 : Encadrement de deux groupes de rapport de licence (56h)

Dans le cycle « Master » conduisant au diplôme d'Etat en Architecture 80h/an environ :

- Semestre 7 ou 9 : Co-encadrement d'un atelier de projet (80h/an)

Dans le cycle HMNOP : 42 h/an environ :

- Encadrement de HMONP (42 h/an)

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

Architecte et/ou doctorat (voir conditions de recrutement des MCFA),

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Architecte ayant une pratique professionnelle de logements et de réhabilitation reconversion d'édifice existants

Savoir-être (compétences comportementales) :

Le candidat devra faire preuve d'une capacité à travailler en équipe

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.
Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2100 étudiants inscrits en 2021/2022).
L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.
Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.
L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).
Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :
-Six unités de recherche, labellisées « équipe d'accueil » ou appartenant à des Unités Mixtes de Recherche du CNRS, associées, depuis 2020, au collège doctoral d'HESAM Université (École doctorale Abbé-Grégoire - ED 546) et fonctionnant à partir de dotations du ministère de la Culture et d'autres ressources sur contrats (autres ministères, collectivités locales, agences nationales de moyens, opérateurs privés...). Ces unités de recherche développent des programmes scientifiques propres, s'inscrivant dans la diversité des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires.
Dans ce cadre AMP (Architecture, Milieu, Paysage) est une équipe d'accueil labellisée par HESAM Université et le GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) est une équipe d'accueil labellisée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.
Le MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est une unité de recherche de l'UMR MAP, le LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie) et le LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) sont des unités de recherche de l'UMR LAVUE et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine) et une unité de recherche de l'UMR AUSSER.
-trois chaires partenariales, labellisées par le ministère de la Culture et portées ou co-portées par l'ENSAPLV:-

Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre. La Preuve par Sept et les économies circulaires de l'architecture (EFF&T);
- Nouvelles urbanités face aux risques naturels: des abris ouverts;
- Le logement demain.

Des conventions d'amorçage des trois chaires ont été signées avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2023.

-trois réseaux scientifiques et thématiques (RST):
- RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme);
- LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité);
- PhilAU (Réseau scientifique thématique Philosophie Architecture urbain).

-une offre de formation à la recherche dès le Master 1en lien avec les équipes de recherche se déployant dans le cadre de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

-un post-master international Recherches en architecture habilité par HESAM Université ;

-des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR, dont plusieurs financés par différents organismes publics et privés (ministère de la Culture, Fondation Caisse des dépôts, contrats CIFRE de l'association nationale recherche technologie (ANRT), etc.).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école
Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures : le 15 septembre 2022 jusqu'à minuit
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : entre le 23 et le 26 septembre 2022

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées
Lien internet : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2022-09-bis-recrutement-mcfassocies
Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2022

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS

(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.